



La signature du jumelage avec Steinsoultz

p. 15 à 17



La 2^{ème} Journée Citoyenne

p. 6-7



L'été à l'accueil de loisirs

p. 14

Local vélo
p. 4



Budget
p. 9 à 11



Saint-Jean
p. 18



- AGENCEMENT - RÉNOVATION
- MENUISERIE - BOIS - PVC - ALU
- CLOISONS SÈCHES, ISOLATIONS
- PORTES DE GARAGES
- PORTAILS ET CLÔTURES
- DÉPANNAGE VOILETS ROULANTS ET PERSIENNES

Pascal GRIMAUT
12 rue Pouillet - 35300 FOUGERES

Entreprise certifiée Qualification QUALIBAT 3511 4131 4311
Tél. 02 99 99 13 40 - 06 67 29 24 47 - Fax 02 99 99 10 04
agencement.grimault@orange.fr





DAUGUET® Serge sarl
Travaux Publics • Particuliers & Professionnels

Aménagements Extérieurs

- Emulsion bitume
- Enrobé noir et couleur
- Béton désactivé
- Pavage
- Dallage, etc.
- Assainissements
- Terrassements
- Location d'engins
- Transport

Tél. 02 99 94 33 14
Tél. 02 99 94 33 08

4, rue des Rochelettes - 35133 LÉCOUSSE
sergedauguet@aliceadsl.fr
www.dauguet-amenagement-exterieur.fr



PASCAL TUAL E.U.R.L.

CARRELAGE-FAIENCE
REVETEMENT DE SOLS

BUREAU : Tél. 02.99.94.24.20
3, boulevard André Malraux - 35133 LÉCOUSSE

ATELIER : Tél. 06.67.27.05.95
35460 St-Brice-en-Coglès



Cherbonnel Eric
Charpente bois

35133-LECOUSSE 02 99 99 20 47
www.charpente-fougeres-35.fr

SOCIETE DES TECHNIQUES D'AMENAGEMENT



URBANISME - INFRASTRUCTURES
AMENAGEMENT - PAYSAGE
MAITRISE ŒUVRE VRD



47-49, Rue Kléber - B.P. 80416 - 35304 FOUGÈRES CEDEX
Tél. 02 99 99 99 49 - Fax 02 99 99 38 11 agence.fougeres@tecam.fr
www.tecam.fr



LES JARDINS DE PÉROUZEL

Tél. 02 23 51 10 22

- Création
- Entretien
- Maçonnerie de jardin
- Terrasse en bois
- Étude, Conseil et Devis
- Services à la personne

4, rue des Rochelettes - 35133 LÉCOUSSE
maximedauguet@aliceadsl.fr
www.dauguet-amenagement-exterieur.fr



imprimerie LABBÉ

- Flyers ■ Dépliants ■ Catalogues ■ Calendriers
- Edition brochures ■ Fiches techniques
- Journaux municipaux ■ Notices techniques
- Plaquettes ■ Chemises ■ Classeurs ■ Livres
- Carnets ■ Blocs ■ Têtes de lettre
- Cartes de visite ■ Enveloppes ■ Etiquettes
- Pelliculage, vernis, découpe etc...

de la mise en page à la finition...
une chaîne graphique complète



ZA La Meslais - LÉCOUSSE - 35305 FOUGERES
Tél. : 02 99 94 25 26 - Fax 02 99 99 30 06
Email : imprimerie.labbe@wanadoo.fr



PEINTURE - DECORATION
REVÊTEMENTS MURS ET SOLS
VITRERIE - RAVALEMENT

Thierry PILLET

35133 LÉCOUSSE
Tél. 02.99.94.59.00
Port. 06.79.71.48.18
e-mail : thierry.pillet.peintre@orange.fr

sommaire

→ COMMUNICATIONS 4-11

L'inauguration du local vélo
Jean Pelée de Saint-Maurice honoré
Les travaux à l'église
Le carrefour à feux bd de la Motelle
La 2^{ème} Journée Citoyenne
Un accueil de jour à Laignelet
Budget : le compte administratif 2017

→ ENFANCE JEUNESSE 12-14

L'actualité des écoles
École Montaubert :
une 4^{ème} classe en maternelle
École Montaubert : les travaux de l'été
Une mission humanitaire à Madagascar
Accueil de loisirs : le programme de l'été
Accueil de loisirs : les tarifs 2018-2019
Le Conseil Municipal des Jeunes

→ INITIATIVES 15-20

La signature du jumelage
Le programme de la Saint-Jean
Le carnaval du comité des fêtes
Le concert de la chorale Solaria
Les jeunes footballeurs à Rennes
L'hommage aux « morts pour la France »

→ SERVICE 21-23

Le repas du CCAS
Les nouveaux horaires de la mairie
L'État-civil
Les permis de construire
Les déclarations de travaux
Les numéros utiles

éditorial



Chers habitants de Lécousse,

Comme vous l'avez constaté, deux gros chantiers sont actuellement en cours sur la commune :

- la place de l'Église et la rue Auguste Berthelot font l'objet d'un aménagement complet pour un embellissement et plus de sécurité.
- le carrefour boulevard de la Motelle / rue de la Mésangère / rue de la Butte, se restructure avec la mise en place de feux tricolores et l'aménagement des abords. L'abribus de la rue de la Butte sera transféré boulevard de la Motelle au pied du nouveau lotissement pour une meilleure accessibilité. La sécurité est le point majeur de ces travaux sur un boulevard particulièrement emprunté. Nous allons aussi poursuivre le cheminement piétonnier entre la rue de la Butte et la rue Alfred de Vigny. Il nous faudra ensuite aménager la rue de la Mésangère.

Une étude est actuellement engagée pour le Chemin de la République. Nous devrions avoir un schéma global fin septembre.

Quant au quartier Châtaignier / Potiers, nous aurons à requalifier les voiries, l'éclairage public et les circulations.

Enfin l'extension du cimetière se termine par la réalisation du préau d'accueil.

Le bulletin fait un large écho de nos finances communales et revient sur deux événements que nous venons de vivre : le jumelage avec Steinsoultz et la journée citoyenne qui fut un grand succès.

Le vivre ensemble et le bien commun partagé sont des valeurs que nous devons sans cesse cultiver.

Je vous souhaite un bel été.

Bernard Marboeuf,
Maire de Lécousse,
Conseiller Régional de Bretagne.





→ Espace 13 : inauguration du local vélo

Installé à Espace 13, le local vélo entièrement réhabilité a été inauguré le samedi 14 avril. Dans son discours, Monsieur le Maire a d'abord remercié Christian Piron, le président de l'Union Sportive Lécousoise, pour les bonnes relations qui règnent depuis toujours entre la mairie et le club. Il a ensuite valorisé l'engagement des bénévoles, qui ont permis de réduire le coût de la réhabilitation en réalisant certains travaux avant et pendant la première Journée Citoyenne. « *Ce nouveau local donne du confort à l'association, qui rayonne dans le pays de Fougères et au-delà* » a-t-il souligné. De son côté, Christian Piron a remercié les licenciés pour leur engagement et la bonne ambiance qui règne au sein du club.



▼ De gauche à droite : Daniel Tancerel, adjoint au Maire, Christian Piron, président de l'US Lécousse, Monsieur le Maire et Jérôme Blanchet, technicien aux services techniques.

Le week-end suivant, l'US Lécousse organisait sa 14^{ème} Rando. Au total, 500 cyclistes de différents clubs ont

parcouru l'un des circuits VTT ou sur route proposés en forêt de Fougères ou sur les routes autour de Fougères.

→ 8 Mai : J. Pelée de Saint-Maurice honoré



Le 8 mai, à l'issue de la cérémonie au Monument aux Morts, Monsieur le Maire a remis en mairie le diplôme d'honneur de l'UNC à Jean Pelée de Saint-Maurice. Cette distinction honore les 35 années qu'il a passées à la présidence de la section locale des anciens combattants, de 1981 à 2016. La présidence est assurée depuis par son épouse, Yvette Pelée de Saint-Maurice.

à noter

Urbanisme : le projet de PLU « arrêté »

La procédure de révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) a franchi une étape importante avec le bilan de la concertation et l'arrêt du projet de PLU validés par le Conseil municipal, lors de la séance du 17 mai. Le PLU « arrêté » a été communiqué pour avis à l'ensemble des institutions et organismes partenaires (État, Département, SCoT, communes limitrophes, Chambre de commerce, Chambre d'agriculture, etc.), lesquels ont trois mois pour s'exprimer sur le dossier. Conformément à la loi, le PLU « arrêté » sera ensuite soumis à enquête publique. Cette enquête, durant laquelle chacun pourra consulter le dossier et faire part de ses observations, se déroulera à l'automne prochain.

→ Église : rénovation des portes, réfection du chauffage et installation d'un éclairage extérieur

Dans la continuité des travaux d'aménagement de la place Saint-Martin-des-Champs, des devis ont été réalisés pour la réfection des portes de l'église. Le Conseil municipal a validé le devis Grimault d'un montant de 1 914 € TTC (reprise des portes) et le devis Morin d'un montant de 2 220 € TTC (peinture des portes et fenêtres).

Comme l'an dernier, la réfection de deux chauffages (remplacement de deux lustres radiants) est inscrite au budget 2018. Le Conseil municipal a retenu le devis de l'entreprise Salliot-Debroise d'un montant de 5 663 € HT, soit 6 795,60 € TTC.

Dans le cadre des investissements 2018, il a aussi été décidé de mettre en valeur l'église par un éclairage extérieur. Le projet consiste à installer des projecteurs leds sur la façade, côté rue de la Guillardière. Pour la réalisation de cette prestation, le Conseil municipal a validé le devis de l'entreprise Gullient d'un montant de 9 741,58 € HT, soit 11 365,90 € TTC.



→ Boulevard de la Motelle : les travaux en cours

Comme annoncé dans le précédent journal municipal, les travaux d'aménagement du carrefour à feux ont démarré à la mi-mai sur le boulevard de la Motelle. Le chantier se terminera en juillet, avant le passage du Tour de France programmé le 13 juillet.

Rappelons que le projet intègre également des aménagements paysagers sur le bas-côté droit du boulevard (du rond-point La Martinais jusqu'au carrefour), la création d'un « tourne-à-gauche » pour faciliter l'accès au terrain de l'ancienne scierie, la création d'un arrêt de bus, ainsi que des aménagements à l'entrée de la rue de la Mésangère.

Pour la réalisation des travaux, un avis d'appel à concurrence a été publié dans Ouest-France 35, la Chronique Républicaine et sur la plateforme des marchés publics e-Megalis. Après analyse des offres, le Conseil municipal a retenu les entreprises suivantes :

- **Lot n°1** - Terrassement, Voirie, Eaux pluviales : entreprise Dauguet Serge SARL pour un montant de 242 431 € HT (tranche ferme : 228 151 € HT et tranche conditionnelle : 14 280 € HT)

- **Lot n°2** - Réseaux souples : entreprise Allez & Cie pour un montant de 80 570,75 € HT

- **Lot n°3** - Espaces verts : entreprise Les Jardins Gorronnais pour un montant de 9 748,10 € HT

Le montant total des travaux s'élève à 332 749, 85 € HT, soit 399 299,82 € TTC.

et aussi...

Zonage d'assainissement : l'actualisation

Parallèlement à la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU), il convient d'actualiser l'étude de zonage d'assainissement de la commune. Cette mise à jour devant faire l'objet d'une enquête publique avant sa validation par le Conseil municipal, cette enquête sera réalisée conjointement à celle du PLU, à l'automne prochain.

Pour la réalisation de l'étude, le Conseil municipal a retenu la proposition du bureau d'études SAFEGE pour un montant de 4 197, 12 € TTC. Cette dépense sera imputée en section d'investissement du budget annexe Assainissement 2018.

Matériel : nouvelle sono pour la salle Hermine

L'installation d'une nouvelle sonorisation pour la salle Hermine a été réalisée dans le cadre des investissements 2018. Pour la fourniture et l'installation de cet équipement, le Conseil municipal a retenu le devis de la société SAES pour un montant de 5 489,95 € HT, soit 6 587,94 € TTC.

Espace 13 : réfection de la toiture

Une consultation a été réalisée auprès de deux entreprises pour la réfection complète de la toiture d'Espace 13. Après analyse des offres, le Conseil municipal a retenu le devis de l'entreprise Martin pour un montant de 29 706, 28 € HT, soit 35 647, 54 € TTC.



➔ Journée Citoyenne : un très beau succès avec 114 participants !



▼ La répartition des équipes.



▼ En compagnie de Monsieur le Maire, l'équipe chargée du nettoyage des zones commerciales et routes se dirige vers le chemin du Martray.



▼ L'entretien des parterres et du square Lamennais.

Pour la deuxième année consécutive, la commune a organisé sa Journée Citoyenne le samedi 26 mai, en matinée. Cette nouvelle édition a tenu toutes ses promesses, puisque 114 personnes ont participé aux chantiers d'amélioration du cadre de vie, contre 80 personnes l'an dernier. Treize enfants étaient également présents.

Au total, 9 chantiers étaient programmés suite à la réunion publique de préparation : le débroussaillage du chemin entre Maison Neuve et la Pilais (le chantier le plus important avec 20 bénévoles), le nettoyage des zones commerciales et routes, l'entretien des parterres et du square Lamennais, le grattage des allées de la promenade verte, le nettoyage de la rue de la Basse-Porte, l'installation de deux bancs en granit breton place Maurice Ravel, l'installation d'animaux en bois près des nichoirs et hôtels à insectes, la garde des jeunes enfants au Pôle Enfance, ainsi que la préparation de l'apéritif et du buffet du midi. Les bénévoles ont pu travailler dans d'excellentes conditions, sans pluie et sous une température clémente. La météo était idéale pour le travail en extérieur.

Le midi, tous les participants se sont retrouvés autour d'un buffet à la salle Hermine. Dans l'esprit de la Journée Citoyenne, ce moment convivial a permis à chacun de faire connaissance, créer des liens et faire des rencontres entre générations.

Monsieur le Maire a annoncé qu'une soirée-photos sera organisée le 13 octobre prochain pour tous les participants. D'autre part, la date de la 3^{ème} Journée Citoyenne a d'ores et déjà été fixée. Ce sera le samedi 18 mai 2019. À vos agendas !



▼ Une partie de l'équipe chargée du grattage des allées de la promenade verte.



▼ Le débroussaillage du chemin entre Maison Neuve et la Pilais. Une partie de l'équipe, ici à l'extrémité du chemin à la Pilais.



▼ D'autres bénévoles du même chantier à Maison Neuve, avec Monsieur le Maire. Avec son tracteur, Hubert Couasnon a dégagé plusieurs arbres en travers du chemin.



▼ L'équipe de nettoyage de la rue de la Basse-Porte lors de la visite de Monsieur le Maire.



▼ Deux bancs taillés, préparés et fournis à la commune par M. Rébillon, ont été installés place Maurice Ravel. Deux jours avant, M. Deleurme avait coulé les plates-formes en ciment destinées à recevoir les bancs.



▼ Fabriqués par Joseph Pouriel et Louis Baron, des moutons, cochons et autres lapins en bois ont été installés près des nichoirs et hôtels à insectes.



▼ Après l'effort, le réconfort... L'équipe de restauration a pu préparer l'apéritif à l'extérieur, sur l'esplanade Morcin. Le repas qui a suivi s'est déroulé dans la salle Hermine.

➔ À Laignelet : un accueil de jour pour personnes âgées

Située à Laignelet, la résidence Sainte-Anne est un Ehpad géré par l'association Anne Boivent. Depuis 2012, l'établissement dispose d'un accueil de jour doté de quatre places. Baptisée « Les Lilas », la structure est ouverte aux personnes âgées de plus de 60 ans, vivant à domicile et habitant dans un rayon de 10 km autour de Laignelet. « Cet accueil à la journée s'adresse aux personnes souhaitant rompre leur solitude, créer du lien social et préserver leur autonomie pour pouvoir poursuivre leur vie à la maison » explique Nathalie Gavard, la responsable de la résidence Sainte-Anne. « L'objectif est également de soulager les aidants à domicile : conjoints, enfants, etc. Certaines personnes qui viennent à l'accueil de jour sont atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie assimilée. »

Au cours de la journée, des animations très variées sont proposées en fonction des souhaits et du profil de chacun : gym



douce, cuisine, rencontres intergénérationnelles, jeux de mémoire, loto, jardinage, etc.

Le transport et les repas sont assurés par la résidence Sainte-Anne. Le tarif est de 16,45 € la journée. Le Conseil départemental peut apporter une aide financière, selon les situations.

- Résidence Sainte-Anne, allée de L'Abbé Duval, à Laignelet. Tél. 02 99 94 10 34.

et aussi...

Canalisations Villeneuve-La Coudrais : le choix de l'entreprise

Dans le cadre du renouvellement des canalisations d'eau potable de Villeneuve et La Coudrais, une consultation a été réalisée auprès de deux entreprises. Après analyse des offres, le Conseil municipal a retenu l'offre de l'entreprise Plançon-Bariat pour un montant de 22 740 € HT, soit 27 288 € TTC.

Ces dépenses seront imputées en section d'investissement du budget annexe Eau potable 2018.

Fougères Agglomération : création d'un Office de Tourisme communautaire

Jusqu'à présent, le territoire de Fougères Agglomération était couvert principalement par deux structures touristiques : l'Office de Tourisme du Pays de Fougères et le Pays d'Accueil Touristique de Fougères. Une étude a confirmé l'intérêt de créer un Office de Tourisme communautaire permettant de regrouper en une structure unique toutes les missions dédiées au tourisme. L'établissement fonctionnera sous la forme juridique d'une Société Publique Locale (SPL). Le Conseil municipal a approuvé la participation de la commune de Lécousse au capital de la SPL pour un montant total de 265 €.

le saviez-vous



Nids des frelons asiatiques : une prise en charge par Fougères Agglomération



Depuis une dizaine d'années, la présence du frelon asiatique n'a cessé de progresser en Ille-et-Vilaine. Plus petit que le frelon commun, ce redoutable prédateur d'abeilles est de couleur sombre et arbore une large bande jaune orangé au bout de son abdomen. Les nids, qui peuvent mesurer de 40 à 120 cm de haut et qui peuvent contenir jusqu'à 2 000 insectes, sont le plus souvent situés dans les arbres. Mais on peut les trouver aussi à hauteur d'homme dans les haies, les murs, les toitures, etc.

Afin de lutter contre sa prolifération, Fougères Agglomération a décidé de prendre en charge financièrement la destruction des nids. La démarche est simple. Si vous avez repéré un nid, il faut d'abord contacter la mairie. Un référent communal se rendra sur place pour vérifier s'il s'agit bien d'une colonie de frelons asiatiques. Si c'est le cas, la mairie le signalera à la FGDON, laquelle fera intervenir une des entreprises habilitées par Fougères Agglomération. L'entreprise viendra détruire le nid et c'est Fougères Agglomération qui règlera la facture.

Renseignements à la mairie
Tél. 02 99 94 25 05.

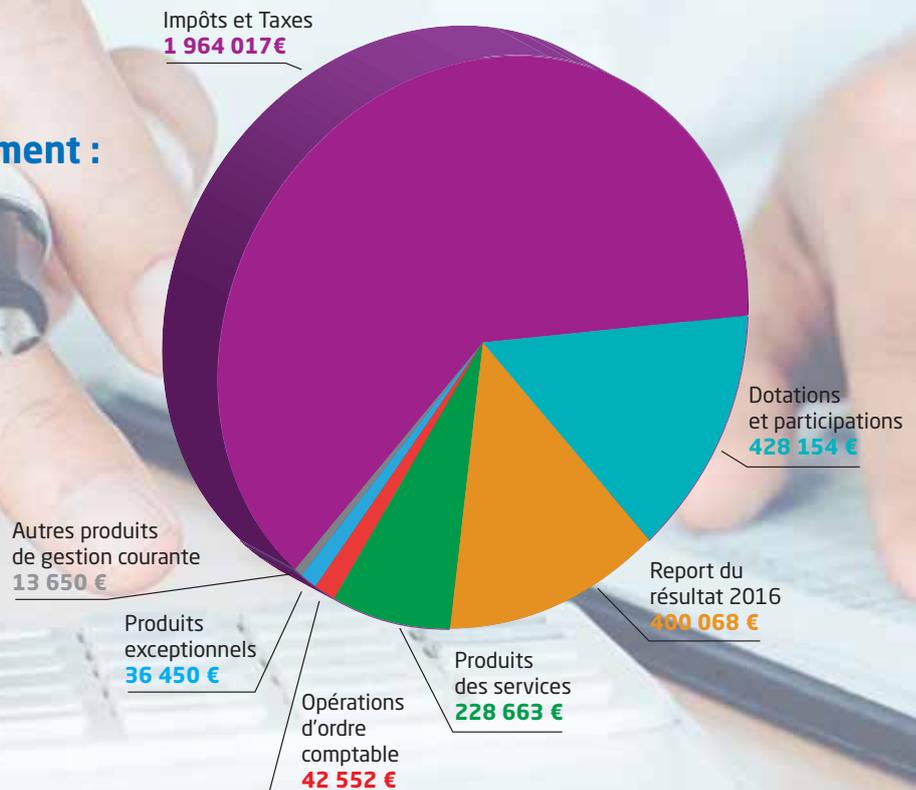
→ Finances communales : le compte administratif 2017

Le compte administratif 2017, qui retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées au cours de l'année passée, a été adopté par le Conseil municipal le 30 mars dernier. L'année 2017 a généré un excédent de fonctionnement de 1 107 889,14 €. 650 000 € seront affectés à l'investissement 2018, tandis que 457 889,14 € seront reportés au fonctionnement 2018.

D'où vient l'argent ?

Recettes de fonctionnement :

3 113 554 €



Impôts et taxes

Il s'agit principalement des contributions directes des ménages et des entreprises (taxe habitation 566 000 € et taxes foncières 634 000 €), soit 1 200 107 €. Les taux, qui n'ont pas changé depuis 2003, vont rester à 16,15 % pour la taxe d'habitation et à 16,44 % pour le foncier bâti. La loi de Finances prévoit la revalorisation des bases de 1,24 % pour 2018.

Les nouvelles constructions, habitations et entreprises viennent accroître les recettes communales. Fougères Agglomération nous reverse 530 148 € en compensation de l'ex-taxe professionnelle et un fonds de péréquation intercommunal (FPIC). Les transferts de services à l'agglo (Transport en 2017 et Syndicat d'eau du Haut-Couesnon en 2018) nous sont retirés. Des taxes sur la publicité extérieure, sur les droits de mutation et sur l'électricité sont également perçues pour un montant total de 233 510 €.

Dotations et participations

La baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) versée par l'État se poursuit : - 30 838 €, soit net perçu 259 778 €. La DGF était de 396 420 € en 2014. La perte cumulée sur 4 années atteint 156 467 €.

Sont également concernées par ce chapitre les participations des communes extérieures au fonctionnement de nos deux écoles (49 831 €) pour leurs enfants scolarisés à Lécousse. Pour la 3^{ème} et dernière année, l'État et la CAF ont versé 31 007 € pour les TAP.

Produits des services

Ces produits sont générés par les services périscolaires de l'école Montaubert (107 823 €), les participations des familles et de la CAF à l'accueil de loisirs pour une année complète d'exercice (76 855 €), la mise à disposition de personnel aux budgets annexes (20 574 €), la location des vélos électriques (3 330 €) et la publicité dans le journal municipal (4 790 €).

Produits exceptionnels

Il s'agit du remboursement d'arrêts des agents, d'assurances pour le matériel et de pénalités aux entreprises pour le Pôle Enfance.

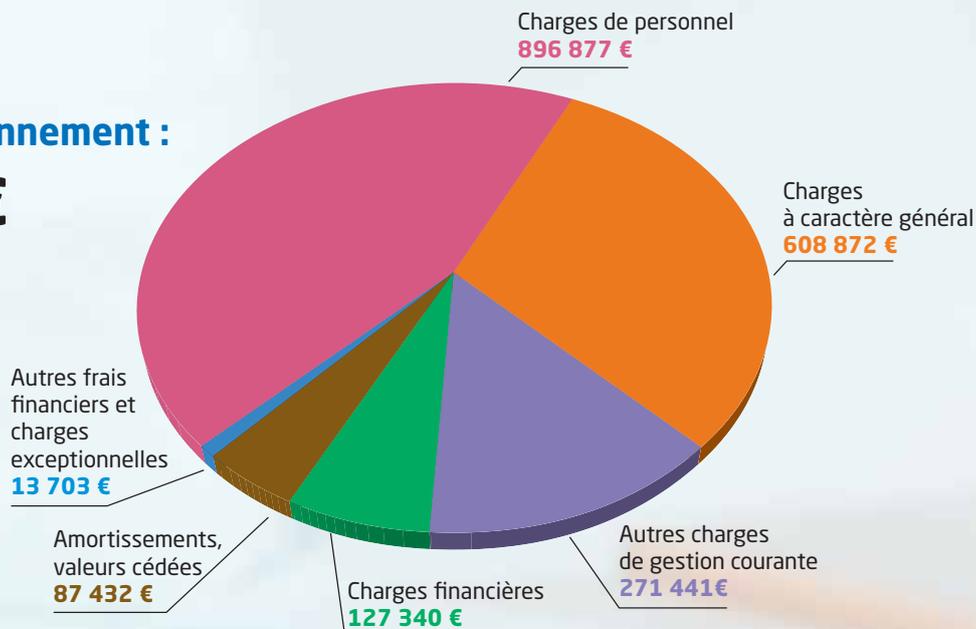
Autres produits de gestion courante

Le produit des locations de salles associatives et des cellules commerciales a augmenté d'un tiers par rapport à l'exercice 2016.

Où va l'argent ?

Dépenses de fonctionnement :

2 005 665 €



Charges de personnel

Avec l'ouverture du Pôle Enfance en juillet 2016, mais l'arrêt des TAP en juin 2017, la masse salariale a progressé de 6 % (51 580 €), cette hausse correspondant à un accroissement des effectifs de 21 à 23 personnes.

Charges à caractère général

Les principaux postes sont l'énergie pour les bâtiments et l'éclairage public à hauteur de 108 000 €, l'entretien des voiries et réseaux pour 110 061 €, l'entretien des espaces verts et des bâtiments pour 88 582 €. Les autres postes sont la restauration scolaire et périscolaire, les contrats de location et de maintenance, les assurances et frais généraux.

Autres charges de gestion courante

Les subventions à l'école privée (114 895 €), aux associations (31 295 €), au CCAS, au SCot, les indemnités des élus, les frais de fonctionnement de l'accueil de loisirs et de l'opération Argent de poche sont inscrits à ce chapitre.

Charges financières

La baisse des taux d'intérêts nous est favorable avec un gain de 11 344 €, soit une baisse de 8,2 % par rapport à l'exercice 2016.

L'endettement de la commune

	01/01/2017	Ratio 2017 3222 Habitants	Ratio 2016 3161 Habitants	Moyenne strate 2016 - 2 000 à 3500 hab.
Encours de la dette	4 180 054 €	1297 €	1365 €	685 €
Annuités 2017	424 518 €	132 €	151 €	90 €
Capacité de désendettement	Encours dette / Epargne nette	5,6 années	5,9 années	4,1 années

Un niveau d'autofinancement élevé

	Fonctionnement 2017	Lécousse 2017 : 3222 Habitants	Lécousse 2016 : 3161 Habitants	Moyenne strate 2016 - 2000 à 3500 hab
Recettes de fonctionnement	2 670 934 €	829 €	831 €	891 €
Dépenses de fonctionnement	1 790 893 €	556 €	553 €	707 €
Épargne de gestion = capacité du budget de fonctionnement à dégager un autofinancement	880 041 €	273 €	278 €	184 €
Charges financières	127 340 €	40 €	45 €	18 €
Épargne brute = la capacité d'autofinancement brute est affectée à une partie des dépenses d'investissements, notamment au remboursement de la dette.	752 701 €	233 €	233 €	166 €
Capital emprunt remboursé 2017	297 178 €	92 €	106 €	72 €
Épargne nette = autofinancement net	455 523 €	141 €	127 €	94 €

Les recettes, et surtout les dépenses 2017 et 2016 par habitant, sont inférieures aux moyennes 2016 de notre strate (communes de 2 000 à 3 500 habitants).

Ainsi, l'épargne de gestion dégagée (273 € et 278 € par habitant), est supérieure d'environ 90 € à la moyenne (184 €). Cela permet de rembourser des annuités (frais financiers et capital) plus élevées : 132 € en 2017 et 151 € en 2016, contre 90 € pour la moyenne 2016.

Au final, notre autofinancement net de 141 € (2017) et 127 € (2016) par habitant reste nettement supérieur à la moyenne de 94 € par habitant en 2016.



le mot

Anne Perrin,
1^{ère} adjointe déléguée
aux Finances communales,
à la Jeunesse et à l'Éducation

« Le niveau d'annuité, 132 € par habitant, résulte d'un endettement plus élevé que la moyenne, 1297 € par habitant, lié à des investissements réguliers. Toutefois, les ressources dégagées annuellement (épargne nette de 141 € par habitant) le permettent. Le ratio de désendettement nous indique qu'en moins de six ans, nous pourrions théoriquement rembourser notre dette en capital.

L'emprunt prévu au budget principal en 2018 de 830 000 € représente à son démarrage une dette de 260 € par habitant et une annuité supplémentaire pouvant aller de 12 € à 16 € par habitant, selon le taux et surtout la durée de l'emprunt. Il est bien sûr nécessaire de conserver cette capacité à dégager des excédents afin d'assurer les projets futurs et maintenir le rythme d'investissement souhaité. »

→ Le programme des investissements 2018 : 2 149 241 € (budgets principal et annexes)



Subventions d'équipement-Études :130 000 €

- subvention annuelle à Fougères Habitat pour la construction de 22 logements collectifs sur 3 années au Clos des Prés :125 000 €
- études centre commercial Le Parc et études diverses : ...5 000 €

École primaire Montaubert :34 000 €

- matériels divers, mise en réseau du système informatique, réhabilitation du préau, rénovation classe maternelle ...34 000 €

Pôle Enfance :11 000 €

- acquisition et travaux divers..... 11 000 €

Sports :824 600 €

- étude, travaux terrain synthétique :824 600 €

Bâtiments publics :112 119 €

- Hôtel de Ville : logiciels, aménagement local sécurisé, volets roulants fenêtres, réhabilitation éclairage extérieur23 733 €
- Centre technique : poste informatique, outillage et petit matériel.....6 000 €
- Bar-épicerie : remplacement chaudière, terrasse et mobilier extérieurs.....8 886 €
- Église : remplacement 2 chauffages, éclairage ex., réfection portes31 500 €
- Salle Hermine : acquisition sono.....7 000 €
- Espace 13 : réfection toiture.....35 000 €

Cadre de vie :48 000 €

- jeux espaces publics, signalétique et mobilier urbain, liaison douce A. de Vigny-La Butte, écopastoralisme :48 000 €

Aménagements voirie et réseaux :989 522 €

- complément Place Saint Martin des Champs et rue A. Berthelot :20 000 €
- mise en place de feux au carrefour Motelle/Mésangère :460 000 €
- études éclairage, trottoirs et station. rue Châtaignier-Potiers :10 000 €
- études aménagements rue de la Mésangère :10 000 €
- trottoir et busage bd de la Côte du Nord :8 500 €
- allée piétonne Folleville :7 500 €
- allée piétonne Promenade verte - école Notre-Dame :7 500 €
- réfection trottoirs et allées diverses :10 000 €
- eau potable - secteurs Villeneuve/Coudrais et Chevaux Morts :120 000 €
- eau potable - travaux neufs et grosses réparations :55 000 €
- assainissement - travaux neufs et grosses réparations :100 000 €
- assainissement - étude et travaux divers :130 000 €
- numérisation plan éclairage public :30 000 €
- illuminations de Noël :8 000 €
- mise en conformité armoire d'éclairage Chemin de la République :3 022 €
- acquisitions diverses de terrains :10 000 €

→ Le financement des investissements

Subventions équipement : Taxe aménagement.....	70 000 €
Subvention Conseil départemental et amendes de police.....	2 000 €
Sports : Subvention État DETR	80 000 €
Subvention Conseil Départemental-contrat de territoire.....	67 500 €
Autres subventions prévisionnelles.....	30 000 €
Aménagements : Subvention Conseil Départemental RD17 (rue A.Berthelot)..	13 410 €
Subvention SDE : extinction éclairage public et mise en conformité.....	3 110 €
Fonds compensation TVA.....	185 000 €
Affectation des résultats 2017 du budget principal.....	650 000 €
et des budgets annexes Eau, Assainissement.....	150 000 €
Réalisation d'un nouvel emprunt 2018 au budget principal.....	830 000 €
TOTAL	2 131 020 €

Ces tableaux sont extraits des budgets investissements pour 2018 (budget principal et budgets annexes Eau et Assainissement). Les restes à réaliser et reports ne sont pas indiqués. C'est pourquoi l'équilibre n'apparaît pas. Vous pouvez consulter la globalité de ces budgets, en note synthétique, sur le site Internet de la commune : www.lecouse.fr



→ École Montaubert : la visite du Grand Aquarium

Le mardi 27 mars, tous les élèves de la maternelle sont allés visiter le Grand Aquarium de Saint-Malo. Les petites sections ont participé à un atelier, « L'épuisette de Mme Rosette », qui leur a permis d'observer et de toucher (pour ceux qui le souhaitaient...) un crabe et une étoile de mer. Les enfants ont écouté différents bruits : des bulles d'eau, une otarie, une mouette, une baleine et un dauphin. Ils ont aussi parcouru les différents espaces de l'Aquarium : les animaux des tropiques, le bateau de pirate, la mangrove, les animaux de nos mers tempérées, le bassin tactile...et bien sûr, l'anneau où tournent les requins et les tortues ! C'était impressionnant !

De leur côté, les grands et les moyens ont découvert « le bassin tactile » au sein de l'atelier « Salade de mer ». Ils ont pu voir et entrer en contact direct avec des animaux tels que les raies, turbots, araignées de mer, les petits requins appelés roussettes ou encore les étoiles de mer. Cet



atelier sensoriel leur a permis d'enrichir leurs connaissances sur le monde marin et les habitants de nos côtes.

Les grands, quant à eux, ont complété la visite de l'Aquarium par un voyage au cœur des profondeurs qui les a ravis. En effet, ils ont découvert la faune et la flore des profondeurs abyssales à bord d'un simulateur plus vrai que nature. Munis de leur petite lampe, ils ont ainsi rencontré

des créatures marines hors du commun. Un moment magique ! Et un peu effrayant aussi, car l'ascenseur bougeait et vibrait et certains poissons étaient énormes autour d'eux, en particulier le calamar géant. Cette très belle journée a permis aux enfants de découvrir le monde de la mer et des centaines de poissons de toutes les formes et de toutes les couleurs. De quoi émerveiller et surprendre petits et grands !

→ École Notre-Dame : trois jours à Paimpol



Les enfants des classes de CP et CE1 de l'école Notre-Dame ont séjourné trois jours à Paimpol, dans les Côtes d'Armor. Les activités proposées leur ont

permis de découvrir le milieu marin avec sa faune et sa flore.

Ils ont participé à une pêche à pied. Les coquillages et crustacés ramassés ont per-



mis de réaliser un aquarium.

Un trajet en bateau les a conduits sur l'île de Bréhat. Ils ont participé à une chasse au trésor.

→ École Montaubert : une classe supplémentaire en maternelle



En prévision des effectifs, l'Inspection académique a décidé d'ouvrir une 4^{ème} classe de maternelle à l'école Montaubert à partir de la rentrée de septembre. Cette ouverture va permettre d'offrir de meilleures conditions d'accueil et d'apprentissage aux enfants, puisque l'effectif sera d'environ 25 élèves par classe.

Un enseignant rejoindra l'équipe pédagogique à la rentrée prochaine. De son côté, la commune mettra à la disposition de l'école un agent supplémentaire à temps partiel. Cette personne fait déjà partie du personnel communal, puisqu'elle travaillait jusqu'à présent au Pôle Enfance.

En matière de mobilier scolaire, le Conseil municipal a validé l'acquisition de 30 tables et 30 chaises auprès de Manutan Collectivités pour un montant de 4 456,08 € TTC.

Les travaux de l'été

Maternelle

Démarré l'an dernier, le programme de réfection des classes de maternelle va se poursuivre avec la réfection complète d'une 2^{ème} classe. Ces travaux concerneront l'électricité, les luminaires avec le remplacement des plafonds et un renforcement de l'isolation, le remplacement et l'électrification des volets roulants, et la réfection de l'ensemble des peintures. Le montant total des travaux s'élève à 13 251,75 € HT, soit 15 902,10 € TTC.

Préau

Le bardage du préau de l'école sera refait pour un montant de 6 511,46 € TTC.

Système informatique

Le système informatique de l'école, dont le matériel a été entièrement renouvelé au cours de l'année scolaire 2016-2017, sera mis en réseau filaire pour un montant de 4 402,97 € TTC.

et aussi...

Services périscolaires : les tarifs 2018-2019

Pour les enfants de Lécousse scolarisés à l'école primaire Montaubert :
Étude surveillée et garderie : 1,75 € - Garderie : 0,90 € - Repas et garderie du midi : 4,25 €

Crédits scolaires : les montants 2018-2019

Quelques exemples pour les deux écoles :

- fournitures scolaires par enfant de Lécousse en maternelle ou élémentaire : 30,60 €
- manuels scolaires en école élémentaire et matériel pédagogique en maternelle : 127 € (par classe)
- fournitures multimédia : logiciels 24 € (par classe), consommables 24 € (par classe maternelle) et 46,80 € (par classe élémentaire)
- aide versée aux familles de Lécousse pour un séjour d'une semaine 35 € (écoles), aide aux voyages scolaires 50 € (collèges, lycées)

→ Conseil Municipal des Jeunes : engagez-vous !

Afin de favoriser la participation citoyenne et l'apprentissage de la démocratie, la commune va mettre en place un Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) à compter de l'année scolaire 2018-2019. Le CMJ aura pour mission de collecter les idées et les initiatives de tous les enfants de la commune et de les traduire en projets au bénéfice de tous. Le CMJ interviendra essentiellement sur les thèmes de la vie municipale, la citoyenneté, l'environnement et les loisirs. Les jeunes élus seront accompagnés par un professionnel du service Enfance-Jeunesse, ainsi que par Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, afin de leur offrir un cadre structurant dans l'exercice de leur fonction.

Pour ce premier mandat, qui se prolongera jusqu'en juin 2020, le CMJ regroupera 10 jeunes volontaires nés en 2007, 2008 et 2009. Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à faire acte de candidature auprès de la mairie avant le samedi 16 juin ! Les modalités d'inscription sont détaillées sur le site Internet de la commune.

Le vendredi 22 juin, une première réunion sera organisée pour présenter aux candidats le fonctionnement du CMJ et le rôle d'un jeune conseiller. Lors de la réunion, une demande leur sera faite d'élaborer un projet individuel ou collectif de candidature, lequel sera présenté aux autres enfants de la commune avant les élections programmées le samedi 29 septembre. Le CMJ sera installé dans le courant du mois d'octobre.

Renseignements à la mairie
au 02 99 94 25 05
www.lecouisse.fr

➔ Accueil de loisirs : le programme de l'été



▼ L'équipe d'animateurs.

Cette année, l'accueil de loisirs sera ouvert sans interruption du lundi 9 juillet au vendredi 31 août. C'est la première fois que l'établissement fonctionnera pendant tout l'été.

Des thèmes d'animations seront proposés chaque semaine aux différentes tranches d'âge. Parmi les temps forts : deux semaines « Centre en folie », du 6 au 17 août, durant lesquelles les enfants pourront créer, inventer et s'amuser à travers divers ateliers et activités. Le vendredi 10 août, des structures gonflables feront, à n'en pas douter, le plaisir de tous !

De nombreuses sorties rythmeront également l'été. Les 3-5 ans se rendront notamment à la ludothèque de Villecartier, à la Roche-aux-Fées, au festival « Les

Scènes déménagent » et à Diverty Parc. De leur côté, les 6-9 ans iront à Monterfil (accrobranche ou jeux bretons), Saint-Malo, la Roche-aux-Fées, ou encore La Rincerie.

Deux mini-séjours seront organisés en juillet à la base de loisirs de Trémelin, pour le plaisir de dormir sous tentes et découvrir de nouvelles activités. Celui des 6-9 ans se déroulera du mardi 10 au vendredi 13 juillet. De l'escalad'arbres, de l'équitation, du tir à l'arc et des bateaux électriques feront partie du programme. Du mardi 17 au vendredi 20 juillet, les 10-16 ans auront l'occasion de pratiquer le paint-ball, le canoë, le tir à l'arc, l'escalad'arbres et des jeux bretons (à Monterfil). De quoi satisfaire le plus grand nombre !

➔ Les tarifs 2018-2019

Les tarifs de l'accueil de loisirs ont été validés par le Conseil municipal le 17 mai dernier. Ces tarifs seront appliqués à compter du 9 juillet 2018 jusqu'au 7 juillet 2019, date de la fin de l'année scolaire 2018-2019.

Quotient familial CAF / MSA	Tarifs journée (avec repas)	Tarifs demi-journée (sans repas)	Tarifs repas	Tarifs pénalité pour retard
Lécousois				
QF 1 : 0 à 600 €	10.10 €	3.55 €	3.50 €	5.00 €
QF 2 : 601 à 900 €	11.10 €	4.05 €	3.50 €	5.00 €
QF 3 : 901 à 1 300 €	12.10 €	4.55 €	3.50 €	5.00 €
QF 4 : > à 1 300 €	13.10 €	5.05 €	3.50 €	5.00 €

Participations complémentaires : de 3 € à 10 € selon les sorties, séjours de 110 € à 140 € en fonction du quotient familial et du séjour.

➔ Audrey Morin : une mission humanitaire à Madagascar



Diplômée en orthoptie, la Lécousoise Audrey Morin, 22 ans, vient d'effectuer une mission humanitaire à Madagascar. La commune a soutenu son projet en lui attribuant une bourse jeune d'un montant de 150 €.

En compagnie d'une camarade de promo, elle est allée sur place trois semaines en avril pour faire du dépistage visuel auprès de la population et distribuer des lunettes aux personnes qui en avaient besoin. « Avec l'association locale Ezco, nous sommes allées dans les écoles, les foyers, les orphelinats » raconte-t-elle. « Au total, nous avons distribué 300 paires de lunettes. Je tiens à remercier chaleureusement les Lécousois et les Fougerais qui ont donné leurs anciennes lunettes lors de la collecte organisée en mars. La participation a été au-delà de nos espérances, puisque nous avons collecté au total 500 paires. »



→ Jumelage : trois jours de fête avec les Steinsoultzois

Du samedi 28 avril au mardi 1^{er} mai, une délégation de 59 Steinsoultzois a fait le déplacement à Lécousse pour officialiser le jumelage entre les deux communes, un an après la première signature à Steinsoultz. Arrivés le samedi en fin d'après-midi, les hôtes ont d'abord été accueillis dans les familles lécoussaises, avant de participer en soirée à un premier repas festif organisé par le comité de jumelage.

La signature officielle du jumelage s'est déroulée le dimanche matin à la salle Hermine, et non pas en extérieur comme prévu en raison des mauvaises conditions météo. Venu nombreux, le public a été accueilli en musique par le Bagad Bro Felger. Mylène Le Berrigaud, adjointe déléguée à l'Urbanisme, l'Action culturelle et la Vie associative, a ouvert la cérémonie. « *Un jumelage est une ouverture sur l'extérieur. C'est aussi un engagement citoyen*



▼ La signature de la charte par les deux maires.

qui permet de développer des liens d'amitié entre les communes » a-t-elle souligné. Les discours se sont poursuivis avec les présidents des deux comités de jumelage. De façon originale, Hubert Piedvache (Lé-

cousse) a décliné les lettres du nom « Alsace » pour évoquer le jumelage, tandis que Pascal Bourdin (Steinsoultz) a rappelé l'historique du rapprochement entre les deux communes.

▼ L'arrivée de la délégation steinsoultzoise le samedi.



▼ Le repas du samedi soir.





▼ Mylène Le Berrigaud, 3^{ème} adjointe au Maire, a ouvert la cérémonie.

Puis Monsieur le Maire a pris la parole : « À partir d'aujourd'hui, Lécousse vous tient la main pour écrire une histoire commune faite d'estime mutuelle, de convivialité et de partage » a-t-il confié aux hôtes alsaciens. « Nos deux communes s'engagent dans la voie d'une collaboration qui sera fructueuse pour nos habitants. Nous allons partager nos expériences et nos projets. Nous avons déjà appliqué ici le concept de la Journée Citoyenne. »

De son côté, Christophe Baumlé, maire de Steinsoultz, a rappelé que « nos deux communes ont des tailles différentes, puisque nous n'avons que 800 habitants, mais de nombreux points communs nous rassemblent. Notre tissu associatif est très important et nous sommes attachés à notre identité alsacienne, comme vous l'êtes avec la Bretagne. »

La cérémonie s'est poursuivie avec l'intervention des enfants des deux écoles et de l'accueil de loisirs, dont certains habillés en costumes bretons. Ils ont chanté et lu des poèmes. Pour l'occasion, les enfants de l'accueil de loisirs avaient également réalisé une fresque sur la Bretagne et une banderole dédiée au jumelage.

Après la signature de la charte, les deux communes ont procédé au traditionnel échange de cadeaux. La commune de Lécousse a offert à Steinsoultz un vase de la Cristallerie de Bretagne notamment, ainsi qu'un « Trophée du jumelage » réalisé par Daniel Pennetier, membre du comité de jumelage. Après le lâcher de ballons des enfants, cette cérémonie chaleureuse et conviviale s'est terminée par le traditionnel verre de l'amitié et un cocktail déjeunatoire offerts par la commune.

Dans l'après-midi, les Lécousois ont fait visiter Fougères à leurs hôtes. Malgré la pluie et le froid, les Steinsoultzois sont revenus enchantés de la balade. En soirée, le programme s'est poursuivi avec la « Soirée du jumelage ». Le repas, qui a rassemblé 135 personnes, a été l'occasion d'un échange de cadeaux entre les deux comités de jumelage.

Le lundi après-midi, un groupe de 60 personnes a effectué la traversée de la baie du Mont-Saint-Michel. De l'avis général, cette excursion restera un magnifique souvenir, malgré les mauvaises conditions météo. Le week-end festif a pris fin le lundi soir, avec un dernier repas au sein des familles accueillantes.



▼ Le discours du maire de Steinsoultz.

▼ La foule réunie dans la salle Hermine pendant les discours.





▼ Les enfants de Lécousse en costumes bretons, avec Anne Perrin, 1^{ère} adjointe au Maire.



▼ Les enfants de Lécousse ont chanté des chansons sur la mer.



▼ Le traditionnel échange de cadeaux entre les communes, dont le « Trophée du jumelage » (à droite) fabriqué par Daniel Pennetier.



▼ La Soirée du jumelage, avant le repas.



▼ Echange de cadeaux entre les comités de jumelage, le dimanche soir.

→ Comité des fêtes : le programme de la Saint-Jean



La Fête de la Saint-Jean se déroulera le samedi 16 et le dimanche 17 juin. Voici le programme concocté par le comité des fêtes.

Samedi 16 juin

- **Courses pédestres** : A 16 h : course enfants 1,360 km - A 17 h : course des as 12,5 km (nouveau parcours) - A 17 h 15, course des 7,5 km (nouveau parcours) - A 17 h, randonnée pédestre d'1 h 30 environ.
- **Animations en soirée** : Fête de la musique avec le groupe Les Play's mobiles (funky musique) et Flash animations, grand feu d'artifice.

Dimanche 17 juin

- **Vide-greniers** : de 8 h à 18 h - Inscriptions au 02 99 99 98 39.

Renseignements sur le site du comité des fêtes : <http://comite-des-fetes.e-monsite.com>

→ En Image : le carnaval du comité des fêtes



Le samedi 24 mars, près de 170 enfants et adultes ont participé au traditionnel carnaval organisé par le comité des fêtes.

Comme le veut la tradition, M. et Mme Carnaval fabriqués par les enfants des écoles et de l'accueil de loisirs ont été

brûlés à l'issue du défilé. Les participants ont été ensuite invités à participer à un goûter offert par le comité des fêtes.

➔ Concert : grand succès pour la chorale Solaria



Le dimanche 8 avril, l'église Saint-Martin était comble pour le concert de printemps de la chorale Solaria. Dirigée par Soazig Hellegouar'ch, l'ensemble lécoussois a interprété un répertoire varié qui a ravi le public. En deuxième partie, Solaria a laissé place au chœur de l'Or bleu, venu du Calvados. Les deux chorales ont terminé le concert ensemble, entamant des chants repris avec enthousiasme par les spectateurs présents.

➔ Football : les jeunes joueurs au Roazhon Park



Le dimanche 29 avril, à l'invitation du District de football d'Ille-et-Vilaine, les joueurs de la catégorie U 7 (première année) de l'Espérance de Lécouse ont participé à un plateau sur la pelouse du Roazhon Park, en ouverture du match Rennes-Toulouse. Un événement qui restera inoubliable pour ces tout jeunes joueurs de football !

à noter



ACLé : exposition des ateliers créatifs

Comme annoncé dans le précédent numéro, l'ACLé organise une exposition des travaux des différents ateliers créatifs du samedi 16 au mercredi 20 juin, à l'espace Irène Frain. Cette expo sera l'occasion de découvrir les œuvres réalisées par les adhérents lors des ateliers d'aquarelle et pastel, encadrement et cartonnage, art floral, scrapbooking et modélisme. Entrée gratuite (possibilité de faire un don au profit d'une association).

➔ L'Hommage aux « morts pour la France »



Nous poursuivons notre série consacrée aux soldats lécousois de la Première Guerre mondiale dont les noms sont inscrits sur le Monument aux Morts. Quatre soldats morts en 1918 sont évoqués ici dans l'ordre chronologique de leur décès.

Joseph Vieillerobe

Né le 14 décembre 1892 à Saint-Christophe-des-Bois, il est le fils de Joseph Vieillerobe et Anne Beunel. Boulanger, il est domicilié à la Haute-Bourgère en Lécousse. Incorporé le 10 octobre 1913 à la 10^{ème} section des Commis et Ouvriers de l'Administration militaire, il est nommé caporal le 11 avril 1914. Parti aux armées le 20 décembre 1914, il est nommé sergent le 21 janvier 1916. Il passe au 202^{ème} Régiment d'Infanterie le 9 septembre de la même année.

Il est blessé le 30 octobre 1917 au Bois Le Chaume : plaie à la main gauche. Il séjourne à l'hôpital temporaire de Clavaux (Aube) du 2 au 15 novembre. Après une permission de 22 jours, il rejoint le front le 5 décembre.

Il meurt pour la France le 8 août 1918 au nord-est de Mesnil-Saint-Georges, Fontaines-sous-Montdidier (Somme) : tué à l'ennemi par balle au cours de la seconde contre-offensive des alliés, après la « seconde bataille de la Marne » du 18 juillet 1918. Ce 8 août, les alliés s'avancent de 13 km à l'intérieur des lignes allemandes. C'est une défaite terrible pour l'armée allemande, puisque Ludendorff, son commandant en chef, envoie sa démission à l'empereur Guillaume II, qui la refuse. Ludendorff qualifie ce 8 août de « jour de deuil de l'armée allemande ».

Joseph Vieillerobe est cité à l'ordre du 202^{ème} RI n° 86 du 20 septembre 1918 : « Excellent sous-officier. Le 8 août 1918, chargé d'exécuter en plein jour une patrouille de liaison sur un terrain battu par les mitrailleuses ennemies, a été blessé mortellement en accomplissant vaillamment son devoir. ». Il obtient la Croix de guerre, étoile de bronze. Il est inhumé dans le

cimetière militaire de Welles-Perennes (Oise).

Jean Souhard

Fils de Pierre Souhard et de Joséphine Dauphin, cultivateurs à Lécousse, il est né le 2 mars 1894. Il a deux sœurs et un frère, qui meurt à l'âge de deux mois. Incorporé le 11 septembre 1914 au 130^{ème} RI, il est blessé le 16 juillet 1916 à Thiaumont. Il repart au front le 15 mars 1917. Nommé soldat 1^{ère} classe le 6 mars 1918, il est cité à l'ordre du régiment : « Très bon soldat et très courageux. S'est particulièrement distingué les 15 et 16 juillet 1918 par son sang-froid sous les bombardements ». Les 15 et 16 juillet sont les jours des attaques françaises sur l'ouvrage de Thiaumont. Il est tué à l'ennemi le 8 octobre 1918, à 10 h, lors des combats pour la prise de la crête et le village d'Orfeuil (Ardennes). Il est titulaire de la Croix de guerre.

Le 1^{er} novembre 1921, son père réserve une concession perpétuelle au cimetière de Lécousse. Le corps du soldat arrive en gare de Fougères le lendemain à 14 h 58.

Louis James

Né le 22 février 1871 au village de Pifau en Pagné, il est le fils de Pierre James et de Marie Davy. Il effectue son service militaire au 24^{ème} régiment de dragons du 14 novembre 1892 au 24 septembre 1895, il se marie le 27 avril 1897 au Châtellier avec Philomène Garnier. Le couple aura quatre enfants.

Il est rappelé à l'activité par décret de mobilisation générale du 1^{er} août 1914. Il prend part aux opérations de réquisition des chevaux et voitures du 3 au 7 août 1914. Il rejoint les escadrons territoriaux de

dragons, à Dinan, le 4 mars 1915. Il est nommé au 4^{ème} Régiment de Hussards le 13 février 1916. En juin 1916, le 4^{ème} Hussards se transporte dans la Somme et y reste en réserve d'armée. Il rejoint le 14^{ème} Groupe de Cavaliers de Remonte le 21 juillet 1916. La remonte a pour fonction de sélectionner et dresser les chevaux pour les préparer au régime militaire.

Le 21 août 1917, il est en sursis d'appel comme détaché agricole dans ses foyers à Lécousse, où il décède le 11 octobre 1918 à l'âge de 47 ans, un mois avant l'armistice.

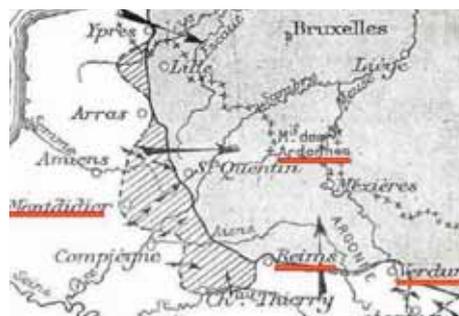
Joseph Sansier



Fils de François Sansier et de Rose Denoual, il est né le 22 décembre 1889 au village de la Grande Piltière en Javené. Célibataire, il est domicilié à Saint-Sauveur-des-Landes, et en dernier lieu à Lécousse.

Après son service militaire effectué dans l'artillerie lourde, il est mobilisé et reste artilleur. Il est nommé à l'Armée d'Orient à partir du 25 septembre 1916. Il participe aux combats de Monastir, en Macédoine, avec le 21^{ème} Régiment d'Artillerie Coloniale. Après 18 mois à l'Armée d'Orient, il rentre en France le 25 mars 1918. Affecté le 18 juillet 1918 au 1^{er} RAC, il participe à la bataille de Reims, à l'offensive Meuse-Argonne. Le 12 octobre, le 1^{er} RAC se trouve près d'Avançon, dans les Ardennes, non loin d'Orfeuil où a été tué Jean Souhard.

Il meurt pour la France le 17 octobre 1918, à 6 h 30, à l'hôpital d'évacuation n° 18 à Meaux (Seine-et-Marne) : suite de maladie contractée en service commandé. Pendant la première quinzaine d'octobre, il y a eu dans ce régiment huit cas de grippe espagnole évacuables. Il est enterré au Carré Militaire du cimetière de Meaux.



A partir du 8 août 1918, les armées alliées repoussent l'ennemi.

→ Repas du CCAS : 220 CONVIVES



Le traditionnel repas du CCAS s'est déroulé le mercredi 21 mars à la salle Hermine. Ce rassemblement convivial a réuni au total 220 personnes, soit un nombre record de participants. Le service était assuré par les membres du conseil d'administration du CCAS, des conseillers municipaux et deux jeunes.

Sur la photo, les participants de 90 ans et plus en compagnie de Monsieur le Maire et de Joseph Pellen, adjoint au Maire (à gauche). De gauche à droite : René Berger (93 ans), Marie-Claude Boivent (90 ans), Huguette Thépault (90 ans), Suzanne Guermond (91 ans), Germaine Lemeteyer (91 ans), Louis Saucet (91 ans), Amand Roussel (92 ans) et Joseph Froc (93 ans).

à noter

Mairie : modification des horaires d'ouverture

Compte tenu des évolutions de travail de la mairie (dématérialisation des demandes, suppression des demandes de cartes d'identité et passeports, etc.), et parallèlement du besoin d'un secrétariat aux services techniques, la mairie est désormais fermée deux matinées par semaine, contre une seule auparavant.

Les nouveaux horaires d'ouverture au public s'établissent comme suit :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jedi	Vendredi	Samedi
9h-12h	Fermé	9h-12h	Fermé	9h-12h	10h-12h <i>Permanence</i>
14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30	



Etat-civil

Naissances du 8 au 31 mars 2018

8 mars 2018 : Marceau RIAULT - 23, la Hamelinais

31 mars 2018 : Ysia GUÉNÉ - 12, allée des Moissons

Décès du 30 mars 2018

30 mars 2018 : Léa TURGIS née BALLUAIS - 82, boulevard de Bliche

Mariages du 12 mai 2018 au 19 mai 2018

12 mai 2018 : Pierre BLIN et Bénédicte ANGER - 3 rue Marcel Cerdan

19 mai 2018 : Yannick FLÉGEAU et Sabrina BOTTIN - 7 boulevard de la Côte du Nord

Les permis de construire

GEDIMANCHE, rue Jacques de Tromelin : aménagement d'une zone de négoce et de stockage extérieur. Arrêté du 22/03/2018.

M. PIERRE Frédéric et Mme CHEREL Géraldine, 4 La Barrière de l'Étoile : extension de la maison d'habitation. Arrêté du 14/03/2018.

M. GALODE Stéphane et Mme HALAIS Karine, 28 rue Alliaume : transformation du garage en espace habitable et création d'un garage toit plat. Arrêté du 16/05/2018.

M. MAIGNAN Régis, 24 rue Jeanne de France : construction d'une maison d'habitation. Arrêté du 16/05/2018.

Les déclarations préalables

M. BOITTIN Alexandre et Mme GUINNEBAULT Angélique, 12 place Saint Martin des Champs : installation d'un garage. Arrêté du 26/04/2018.

M. CHAPELLE Fabrice, 3 rue de la Rousselais : création d'une pergola. Arrêté du 14/03/2018.

M. SENECHAL Damien, 3 rue des Sablières : installation d'une dalle de béton sur le mur de clôture existant. Arrêté du 26/04/2018.

M. PREPOST Krisztian et Mme BESNARD Géraldine, 42 rue de la Guillardière : installation d'un portail et remplacement des fenêtres et de la porte d'entrée. Arrêté du 12/04/2018.

Mme BIELEVELT Stéphanie, 1 Pérouzel : construction d'un préau. Arrêté du 04/05/2018.

M. BERTRAND Jonathan et Mme BOULIERE Magali, 44D chemin de la République : modification des clôtures. Arrêté du 23/04/2018.

M. BRIFFAULT Philippe, 11 rue du Clair Logis : remplacement de la porte d'entrée. Arrêté du 28/04/2018.

M. LEGENDRE Noël, 51 rue du Pont Sec : isolation par l'extérieur des façades est et sud, finition ton pierre. Arrêté du 10/05/2018.

M. et Mme ROUSSEL, 14 rue Hector Berlioz : extension de l'habitation et création d'une ouverture sur la construction existante. Arrêté du 04/05/2018.

M. Gérard JUS, 15 résidence la Garenne : remplacement d'une ancienne clôture par un grillage anthracite surélevé sur une plaque de béton. Arrêté du 16/05/2018.

M. DAVARD Daniel, 24 rue du Pont Sec : remplacement d'une haie de sapin par un grillage avec occultant. Arrêté du 21/05/2018.



Hôtel de ville

Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de
9 h à 12 h
(sauf le mardi et le jeudi) et
de 14 h à 17 h 30 ;
le samedi de 10 h à 12 h
(permanence administrative).
Il est possible, chaque samedi
matin, de rencontrer un élu.
Vous pouvez aussi prendre
rendez-vous.

Hôtel de ville,
1 parvis des Droits de l'homme.
35133 - Lécousse.

Tél. : 02 99 94 25 05
Fax : 02 99 99 61 24
<http://www.lecouisse.fr>

Les n°s utiles

Médecin :

Dr Yvon Le Du 02 99 94 33 89

Pharmacie :

Florence Olivier 02 99 99 81 01

Cabinet d'infirmières :

Gousse-Lagogue-Marc-Garnier
02 99 94 19 18

Cabinet paramédical :

Sylviane Bourdet, kinésithérapeute
02 99 94 94 55

Rozenn Cotbreil, pédicure, podologue
02 99 94 37 99

Annabelle Delahaye, infirmière
02 99 94 37 75

Cyril Lucas, psychologue-psychanalyste

06 81 36 03 54

ADMR :

02 99 98 97 55 à Romagné
02 99 17 47 87 à Fougères

ENTREPRISE POMMEREUL

02.99.99.43.40
www.pommereul.com

Installation
Dépannage
Magasin

- PLOMBERIE-CHAUFFAGE
- ELECTRICITE
- ELECTROMENAGER
- ENERGIES RENOUVELABLES



3, rue Théodore Levannier
Z.A. La Meslais - 35133 LÉCOUSSE



N'hésitez plus !



50%

de votre abonnement
pris en charge
par votre employeur

VERANDA TOUS STYLES - STORES - VOILETS ROULANTS

Conception - Plan - Devis - Permis de construire
Réalisation tous corps d'états



Création Veranda et Bâtiment

Nous construisons vos idées..



Roger LESTAS

Port. 06 80 99 40 14

cvb.rogerlestas@orange.fr

9 rue de la Croix Dorée
35133 LÉCOUSSE
Tél. 02 99 94 86 19

www.cvb-veranda.fr



chez E.Leclerc, vous savez que vous achetez moins cher.



Poissonnerie

- Cuisson rapide et gratuite de vos coquillages et crustacés à la vapeur sèche.
- Plateau de fruits de mer sur commande



Traiteur

- Mariage
- Réception
- Cocktail



Espace technique

- Multimédia
- Téléphonie
- Informatique
- Photo
- TV
- CD ■ Vidéo
- Petit électroménager



Presse

- Française des Jeux
- Développement photo
- Recharge téléphonie :
LECLERC MOBILE - SFR - ORANGE
BOUYGUES - LYCA MOBILE - LEBARA



L'espace vert

- Compositions Florales et Cadeaux
02 99 99 31 89



Sandwicherie

- Boissons froides ou chaudes
- Plats chauds, sandwiches
- Desserts, viennoiseries
- Formules



leclerc drive

- Vos courses en 1 clic !
leclercdrive.fr

www.e-leclerc.com

E.Leclerc 

Route de Rennes **LÉCOUSSE**



24h/24